

Au Camp sous Philippine le 13^e de Juill. 1739

J'ay eu tout rien à écrire d'icy. mais
La petite enclose, que S. A. a ouverte, venant
d'arriver de M. le Comte Starij, ^{pour V. Alt^e} il m'a semblé -
qu'estant si difformé et obscur à lire, S. A.
auroit agréable que je la copiasse icy de ma main.

Madame;

J'ay suis arrivé ce soir à Sippin et Stoppittingen,
après avoir passé le d'émir à Seculen, sans que
les Siegeurs ayent fait la moindre mine de ne
vouloir empêcher le passage par leur pays; En
reconnoissance de quoy je suis expressément allé
loger aux villages susd^z qui ne sont pas de
leur Territoire. Si tost que l'ennemy sceut que je
pris Ete ma route vers Lummén, et par conséquent
vers le d'émir, il a fait marcher incontinent une
partie de sa Caval^{ie} et Infanterie vers Italin
et Lénien, dont j'ignore encor les forces; mais
espère d'en estre demain plus éclaircy, selon quoy je
dirigeray ^{aussi} ma marche, qui suis

de Sippin 7^e de Juill. 1739.

Sur ce nouvel eduis il tande bien à S. A. d'en
avoir un preceden, parce que l'ennemy est plus capable
qu'il n'a esté de luy faire tort. mais il est
siault vers Mardick; que malaisément luy
pourra-on couper le chemin.

Le Roy Louis Philippe le 18. de Juin 1830

à Monsieur le Duc de Nemours
à Paris
Monsieur le Duc de Nemours
J'ai l'honneur de vous adresser
ci-joint le rapport que j'ai
fait à ce sujet le 10 de ce
mois.

Monsieur

Le rapport que j'ai l'honneur
de vous adresser ci-joint
contient les conclusions auxquelles
je suis parvenu dans le
cours de mon examen. Je
vous prie de vouloir bien
m'en faire connaître
l'avis. Je suis, Monsieur,
avec toute déférence,
votre très humble serviteur,
Le Duc de Nemours

de Nemours le 18 de Juin 1830

Je vous prie de vouloir bien
m'en faire connaître l'avis.
Je suis, Monsieur, avec toute
déférence, votre très humble
serviteur.